

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 167/2021

### Autorisation de voirie - ERT TECHNOLOGIES de St Herblain (44) Travaux pour déploiement de la fibre optique

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES de Saint-Herblain (44),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : L'entreprise ERT TECHNOLOGIES de Saint-Herblain (44800) située 13, Avenue Jacques Cartier, est autorisée à effectuer des travaux pour le déploiement de la fibre optique sis, Rue Saint-Vincent, Rue du Cimetière, Rue des Prés, Chemin du Moulin de l'Ethelin, Square de la Victoire, La Censuère, Les Ménigaults, Les Merlins, Le Grand Tréquoy, Le Petit Tréquoy, Chemin des Murailles, Les Quétins d'en Haut. Ces travaux se dérouleront à compter du 13 septembre 2021.

**ARTICLE II** : En raison de l'implantation de supports bois, la signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux au fur et à mesure de l'avancement des interventions dans lesdites rues.

**ARTICLE III** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- ERT TECHNOLOGIES
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 24 août 2021

Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 26/08/2021  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

Emmanuel RAT

